

Modifications aux municipalités du Québec

Janvier 2018

Ce bulletin mensuel recense l'ensemble des modifications apportées aux municipalités et aux divisions territoriales du Québec contenues dans le système du code géographique, et est publié de façon ponctuelle lorsque de nouvelles modifications sont apportées. Le système rassemble une multitude de découpages territoriaux portant chacun un code géographique unique, ce qui permet de compiler de l'information statistique pour un niveau géographique donné, et de diviser ou d'agréger cette information selon différents niveaux géographiques inférieurs ou supérieurs à celui-ci. L'information comprise dans le système est accessible sur le site Web du Répertoire des divisions territoriales.

Les modifications apportées aux territoires peuvent être :

- une constitution (création d'un territoire à partir de parties de territoires déjà existantes);
- une érection (fusion entre deux territoires ou plus);
- un démembrement (division du territoire existant en deux ou plusieurs composantes);
- une annexion totale ou partielle (transfert complet ou en partie d'un territoire vers un autre territoire);
- un changement de nom.

Pour les municipalités, s'ajoutent les modifications suivantes :

- un changement de statut;
- un changement d'appartenance à une municipalité régionale de comté.

Le bulletin du mois de janvier 2018 comporte trois modifications aux municipalités ainsi qu'une autre relative aux arrondissements municipaux de la ville de Sherbrooke.

Statuts municipaux

C	Cité	VK	Municipalité de village naskapi
V	Ville	VN	Municipalité de village nordique
CT	Municipalité de canton	R	Réserve indienne
CU	Municipalité de cantons unis	EI	Établissement amérindien
P	Municipalité de paroisse	TC	Terres réservées aux Cris
M	Municipalité	TK	Terres réservées aux Naskapis
VL	Municipalité de village	TI	Terres de la catégorie I pour les Inuits
VC	Municipalité de village cri	NO	Territoire non organisé

Types de modifications aux municipalités

0	Démembrement d'un territoire	6	Constitution en municipalité locale
1	Changement de nom	7	Érection à partir d'un regroupement de municipalités
2	Changement de statut municipal	8	Annexion partielle
3	Changement de nom et de statut municipal	9	Changement d'appartenance à une municipalité régionale de comté
5	Annexion totale		

Abréviations

GOQ	Gazette officielle du Québec
L.Q.	Lois du Québec

Sources des cartes réalisées par l'Institut de la statistique du Québec

Découpage administratif (municipalités) de janvier 2018 : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Système sur les découpages administratifs (modifié par l'ISQ).

Réseau routier de juillet 2017 : Adresses Québec.

Limite de lot : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, cadastre du Québec, 3 octobre 2016.

Réseau hydrographique : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Projection cartographique : Albers conique conforme pour le Québec.

Remarque : Les différentes limites cartographiques sont présentées à titre indicatif uniquement.

[Modifications aux municipalités]

Modifications aux municipalités du Québec, janvier 2018				
Situation antérieure	Modification		Nouvelle situation	Source
Nom, statut municipal (Code géographique)	Date	Type	Nom, statut municipal (Code géographique)	
Laverlochère, M (85050)	2018-01-01	7	Laverlochère-Angliers, M (85052)	GOQ, partie 2, n° 52 de 2017, p. 5847
Angliers, VL (85080)				
Longueuil, V (58227)	2006-01-01 ¹	8 ^{2,3}	Saint-Lambert, V (58012)	GOQ, partie 2, n° 2, p. 81
Saint-Lambert, V (58012)	2006-01-01 ¹	8 ^{2,3}	Longueuil, V (58227)	GOQ, partie 2, n° 2, p. 81

1. Cette modification est rétroactive.
2. Le territoire touché par l'annexion partielle, faisant partie de l'entité mentionnée dans la colonne « Situation antérieure », est rattaché à l'entité mentionnée dans la colonne « Nouvelle situation ». Le territoire touché par la modification est cartographié en annexe.
3. Dans le cas présent, il s'agit plutôt, sur le plan juridique, d'un redressement de limites territoriales entre les deux municipalités concernées ; il est traité ici comme une annexion partielle aux fins du système du code géographique du Québec.

Modifications aux divisions territoriales

Arrondissement municipal (ARR)

Regroupement et changement de nom des arrondissements de la ville de Sherbrooke

À la suite de l'entrée en vigueur du projet de loi n° 205, *Loi concernant la Ville de Sherbrooke*, le nombre d'arrondissements municipaux composant le territoire de la ville de Sherbrooke (43027) passe de six à quatre. De plus, les toponymes des arrondissements résultants sont modifiés.

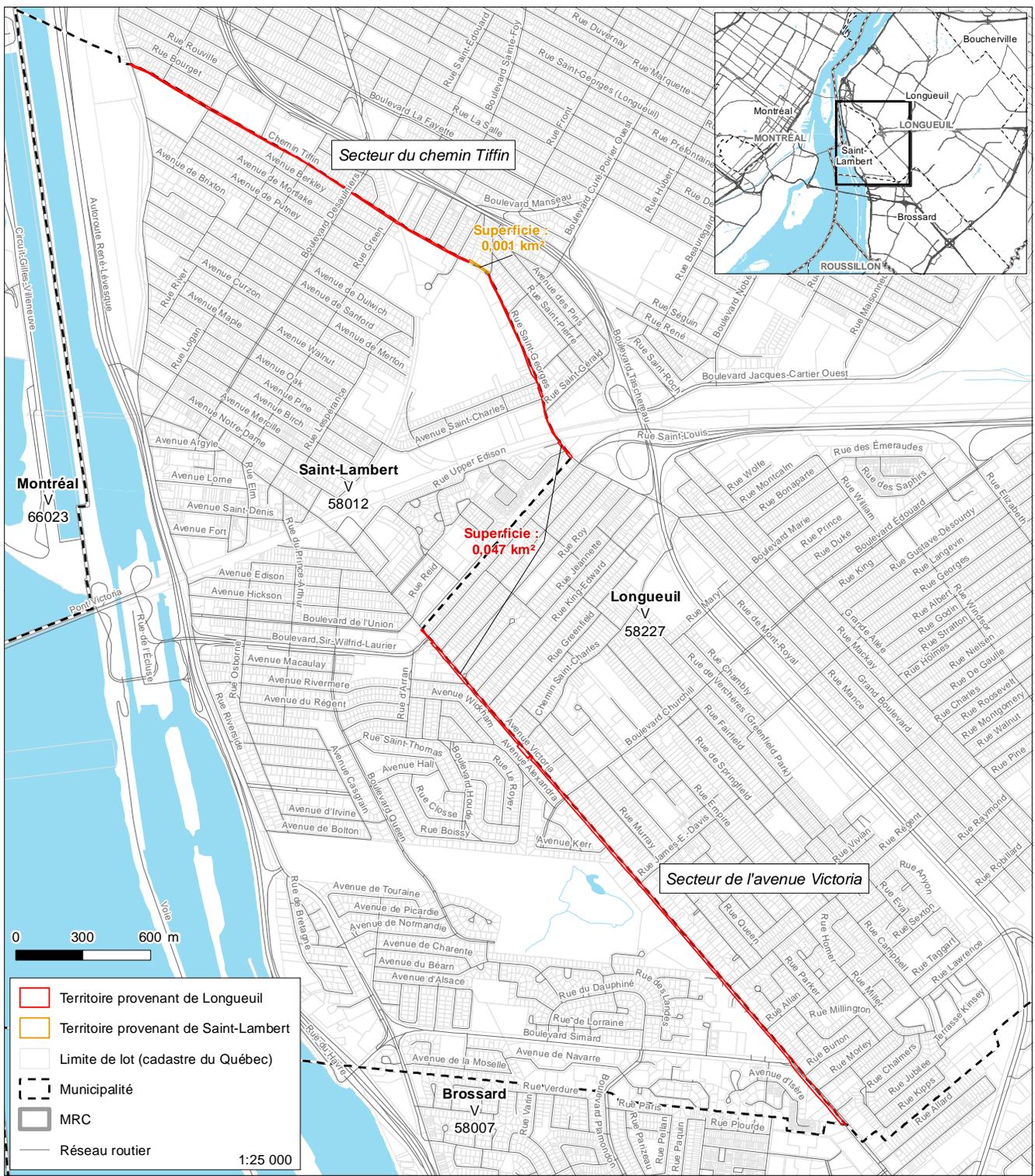
La date d'entrée de vigueur de ce changement de limites territoriales est le 5 novembre 2017 comme mentionné dans le projet de loi encadrant ces modifications; toutefois, ces changements ont effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Modifications apportées aux arrondissements de la ville de Sherbrooke (43027), 5 novembre 2017 ¹			
Situation antérieure		Nouvelle situation	
Code géographique	Toponyme	Code géographique	Toponyme
REB01	Brompton	REB01	Arrondissement 1
REB05 ²	Rock Forest–Saint-Élie–Deauville		
REB02	Fleurimont	REB02	Arrondissement 2
REB03	Lennoxville	REB03	Arrondissement 3
REB04	Le Mont-Bellevue	REB04	Arrondissement 4
REB06 ²	Jacques-Cartier		

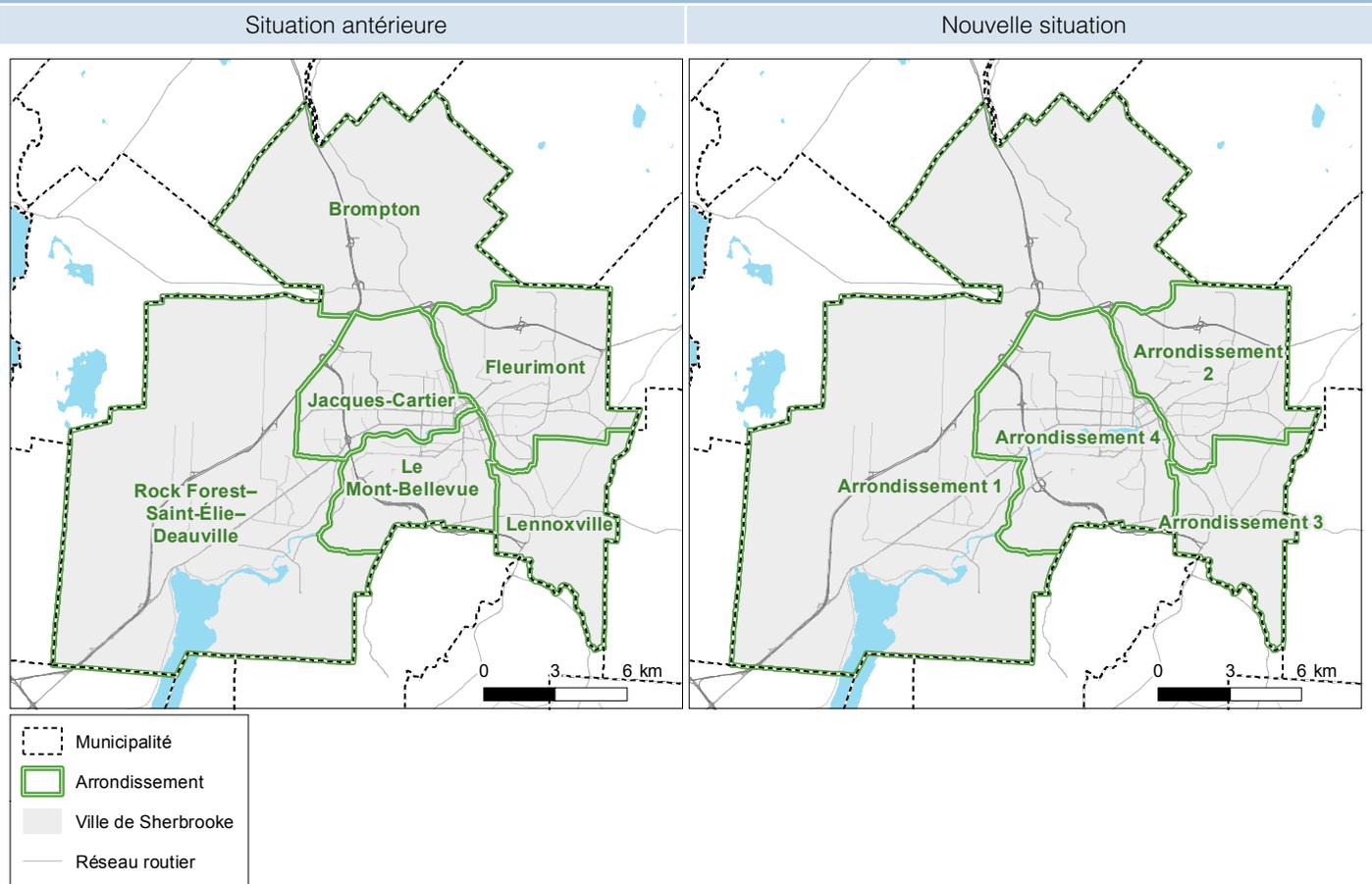
1. Ces modifications auraient dû figurer dans le bulletin de modifications aux municipalités de novembre 2017.

2. Cet arrondissement devient inactif à la suite de son annexion totale.

Nouvelle situation de Longueuil (58227) et de Saint-Lambert (58012) à la suite du redressement des limites rétroactif au 1^{er} janvier 2006



Évolution des arrondissements de la ville de Sherbrooke (43027) à la suite de l'entrée en vigueur du projet de loi n° 205 (*Loi concernant la Ville de Sherbrooke*)



Notice bibliographique suggérée

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2018). « Janvier 2018 », *Modifications aux municipalités du Québec*, [En ligne], L'Institut, p. 1-6. [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/divisions-territoriales/bulletins/modifications-municipalites-janv18.pdf].

Ce bulletin est réalisé par la Direction de la diffusion et des communications.

Ont collaboré à la réalisation : Catherine Chartier-Vézina, révision linguistique
Gabrielle Tardif, mise en page
Direction de la diffusion et des communications

Pour plus de renseignements : Maxime Keith
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 9^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone : 418 691-2403 (poste 3267)
Télécopieur : 418 643-4129
Courriel : maxime.keith@stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
1^{er} trimestre 2018
ISSN 1715-6408 (en ligne)

© Gouvernement du Québec,
Institut de la statistique du Québec, 1989

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation
personnelle est interdite sans l'autorisation du
gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm